

Communiqué de presse

## 2016, l'année de tous les dangers pour l'artisanat

Bien au delà des élections de la Chambre des Métiers et de l'artisanat, 2016 s'avère une année importante pour la CAPEB Rhône, après 2015 qui a vu disparaître (chacune employant en moyenne 3 salariés) plus d'une entreprise artisanale par jour dans le département.

Travail détaché, déréglementation des métiers / loi Noé, compte-pénibilité, élections Chambres des Métiers, réforme de la Caisse des Congés Payés, achats sur internet... Nombreux sont les sujets qui sont source de vive inquiétude pour l'organisation du bâtiment la plus puissante du département

Et outre la volonté de lutter contre l'isolement de l'artisan et ses missions premières :

- d'accompagner et aider les entreprises artisanales à s'adapter aux changements,
- de veiller à l'égalité des chances entre entreprises artisanales et grands groupes,

c'est bien, malgré l'annonce d'une fragile reprise avec des inscriptions sous le régime de la micro-entreprise en hausse, de la disparition de près de 1 200 salariés sur les 12 derniers mois qui sont au cœur des préoccupations.

87% des créateurs d'entreprises accompagnés par la CAPEB Rhône restent en vie après 3 ans...

C'est là le symbole de l'utilité des actions de sensibilisation menées à l'externe et des services proposés en interne par les équipes de l'organisation professionnelle départementale ; mais c'est aussi un souci d'efficacité que l'on retrouvera en 2016 avec, pour ses adhérents :

- la mise en place d'un Comité d'Entreprise,
- la mise en application progressive du **label « Made in à côté de chez moi »** <sup>®</sup>,
- l'accès offert aux **services d'une centrale d'achat**.

Parallèlement, face à l'obligation de s'adapter aux nouveaux moyens de vente et de communication, aux évolutions des marchés, l'organisation développera cette année de nouvelles initiatives.

### Le maintien des actions entamées en 2015

L'organisation professionnelle peut se targuer de plusieurs réussites :

- La lutte contre le **travail détaché illégal** : déjà de premiers résultats.  
L'initiative lancée au niveau national en janvier 2015 à l'initiative de la CAPEB Rhône, en appui de l'URSSAF, la DIRECCTE et des Parquets de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, porte ses fruits avec des chantiers arrêtés et l'annonce par les pouvoirs publics d'une **carte d'identification professionnelle** dès février 2016.
- La lutte contre les **achats sur internet**, un risque majeur et pourtant méjugé.  
Les fournisseurs sont déjà convaincu et un dispositif commun aux assureurs et fabricants est en cours d'élaboration pour simultanément défendre l'emploi local et offrir un meilleur service aux consommateurs.
- Une participation active à la restructuration des caisses de congés payés, outil indispensable aux entreprises pour la gestion des congés des salariés du bâtiment.

### Les grands chantiers 2016

Loi Noé, uberisation des métiers... les sujets sont brûlants pour un secteur du bâtiment déjà fortement impacté par la crise et menacé par la fraude au travail détaché.

Dans ses fonctions de défense du statut et des métiers des artisans la CAPEB Rhône focalisera ses efforts sur :

- **L'accompagnement des entreprises défaillantes :**  
La CAPEB Rhône :
  - annonce le développement de ses équipes juridique et sociale,
  - réfléchit avec les banques à des outils de financement de trésorerie simples et rapides.
  - initiera des actions pour que l'artisanat de proximité soit favorisé sur les marchés publics.
- **L'apprentissage et la formation** ouvert à tous, adhérents et non-adhérents.  
Le nombre d'apprentis traditionnellement formés par les artisans ne cesse de diminuer et laisse présager à terme d'un sérieux déficit de main d'œuvre. Un dossier qui rend de plus en plus évidente une exigence de qualifications professionnelles et la montée en puissance de la formation.
- **Le lancement d'alertes.**  
Cette année, la CAPEB Rhône attire l'attention des pouvoirs publics et se montrera tout spécialement vigilante sur :
  - la croissance exponentielle du nombre de **burn out** – syndrome d'épuisement professionnel – chez les artisans,
  - la montée en puissance du **marquage CE chinois** (pour China export) qui copie le logo CE européen.

En 2016, certes, certains dispositifs devraient temporairement s'avérer favorables au bâtiment : TVA à taux réduit, ERP, PTZ, CITE, CEE...

Pour autant, les nouvelles adhésions à la CAPEB Rhône sont en hausse (+16%).

Une volonté de faire entendre sa voix en cette année d'élections professionnelles où les artisans souhaitent voir la Chambre des Métiers de l'Artisanat, initialement créée à leur seule intention :

- revenir à leur réel service,
- et dirigée par eux-mêmes plutôt que par de grandes organisations patronales.

[www.capeb-rhone.fr](http://www.capeb-rhone.fr)

Contact presse : Dépêches  
Jennifer Baudet – Florence le Berre  
Tél : 04 37 49 02 02  
E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)



## CAPEB RHÔNE

### Dossier de presse 2016

[www.capeb-rhone.fr](http://www.capeb-rhone.fr)

Contact presse : Dépêches  
Jennifer Baudet – Florence le Berre  
Tél : 04 37 49 02 02  
E-mail : [depeches@depeches.fr](mailto:depeches@depeches.fr)



## Sommaire

- 2015 - 2016, un virage pour les artisans de la CAPEB Rhône
- Bilan 2015 : les grandes lignes,
- Les grands chantiers 2016 de la CAPEB Rhône,
- Le bâtiment dans le Rhône, quelques chiffres,
- La CAPEB Rhône,
- La CAPEB, l'organisation patronale représentative de l'artisanat du bâtiment.
- Annexes :
  - Représentativité : décision du Conseil Constitutionnel
  - Visuels des labels « made in à côté de chez moi » et marquage CE chinois,
  - Flyer / achats sur internet,
  - Les victoires de la CAPEB,
  - La liste des services de la CAPEB RHÔNE.



## Bilan 2015 : les grandes lignes

Les nouvelles adhésions à la CAPEB Rhône sont en hausse et s'expliquent par :

- Une prise de conscience par les artisans et les petites entreprises de l'engagement de l'organisation à leurs côtés,
- des services mieux compris et de plus en plus sollicités,
- la reconnaissance des outils mis en œuvre.

La CAPEB Rhône travaille tout au long de l'année à la sensibilisation et à la valorisation de l'artisanat et des entreprises de proximité au travers d'actions d'informations et de contacts directs (réunions, courriers...) avec chacun des maires du Rhône (298), des parlementaires du Rhône et des candidats aux élections régionales. Elle s'est particulièrement illustrée en 2015.

### Des actions fortes

#### • **La lutte contre le travail détaché illégal**

Sur près de 100 signalements collectés (chantiers et lieux de ramassage) :

- une trentaine a été confiée à une agence de sécurité économique,
- au final 11 dossiers d'envergure ont été transmis aux services de l'état.

En conséquence, la CAPEB Rhône poursuivra ses engagements et notamment les week-ends et jours fériés.

Elle continue également de demander que l'Etat consacre un réel budget au sujet pour intensifier ses contrôles ainsi que :

- la suspension immédiate, et sans limite dans le temps, de tout chantier dès que l'infraction est demandée,
- l'équité en matière de règlement des cotisations sociales pour toutes les entreprises exerçant sur le territoire français,
- la limitation de la durée de détachement à la réalisation d'un seul chantier d'une durée maximum de 3 mois.

#### • Le label « **Made in à côté de chez moi** » <sup>®</sup>

Initié par la CAPEB Rhône ce label est dédié à tous les corps de métier ; il pourra être utilisé sur devis, facture, site internet par tous les adhérents de la CAPEB en France et est au service tant des consommateurs, des salariés, des artisans que de leurs fournisseurs

#### • **Une alerte sur le danger des achats sur internet**

L'action initiée par les plombiers s'étend désormais à d'autres métiers : une prise de conscience collective est en train de naître tant sur le plan local que national et jusqu'aux parlementaires et pouvoirs publics.

#### • **Formation**

Dans le Rhône la formation connaît une hausse régulière depuis 4 ans.

1 500 salariés et 700 artisans ou conjointes ont été formés sur la seule année 2015 par la CAPEB Rhône qui a dispensé 42 000 heures et ce, tant sur des sujets de gestion que de technique comme : la rénovation thermique, les économies d'énergie, l'étanchéité à l'air, la domotique, l'accessibilité...

### Des outils concrets

#### • **La mise en place d'une centrale d'achat** qui couvre tous les besoins de fonctionnement d'une entreprise artisanale,

#### • **La création d'un Comité interentreprise**

La CAPEB Rhône permet aux salariés des TPE et PME d'avoir un accès aux mêmes avantages que les grandes entreprises.

Ce C.E. regroupe 3 réseaux nationaux (Alice, Sezam et Ancav). Après, l'adhésion à ce service qui relève de la seule volonté du chef d'entreprise, chaque salarié peut choisir celui qui lui correspond.

#### • **Des formations artisanat du bâtiment**

- REAB : Formation à la reprise d'entreprise artisanale du bâtiment,
- GEAB, Gestion des entreprises artisanales du bâtiment,
- FONCE, Formation des nouveaux chefs d'entreprise
- DUGAJEB, Diplôme Universitaire de gestion administrative et juridique des entreprises du bâtiment.

Ces outils s'ajoutent aux moyens précédemment déployés tels :

#### • **L'ICRE** (Institut de la Création et Reprise d'Entreprise) : un accompagnement personnalisé sur plusieurs mois des porteurs de projets dans le bâtiment – avec partenaires : banques, assurances, experts - comptables, informatique, formation et la CAPEB Rhône.

Ce dispositif exclusif de la CAPEB Rhône, dédié à la création, la reprise et la transmission d'entreprise a accompagné en 5 ans, près de 200 porteurs de projets dont la grande majorité en création, lesquelles présentent une pérennité remarquable (taux de survie à 3 ans : 87%)

#### • **Trois actions en partenariat** par l'intermédiaire de l'UPA et :

- avec la Région, l'Etat et la SCRM : le programme ATOUT : programme de 3 à 5 jours de formation collective suivie d'un accompagnement individualisée avec un consultant spécialisé artisanat. Il est l'objet d'une convention quadripartite entre l'Etat, la Région, la CRMA et l'UPA Rhône-Alpes.
- avec la Région :
  - Le **FRAU** (Fonds régional d'action d'urgence) : une prestation d'appui conseil pour permettre aux chefs d'entreprises des TPE d'identifier les leviers de rebond face à la crise et/ou les orienter vers d'autres mesures d'accompagnement.
  - **SECURIS'RA** : un outil Ressources Humaines à disposition habituellement des grandes entreprises.

#### • **Des moyens humains**

La CAPEB Rhône renforce ses équipes, avec 12 collaborateurs, pour assurer ses missions : gestion, assistance juridique, fiscalité, marchés publics, obtention labels, formation, environnement, nouvelles réglementations ...

Les 90 administrateurs, quant à eux, avec le soutien du Secrétaire Général consacrent 100% de leur temps à la défense des métiers.



## Les grands chantiers 2016 de la CAPEB Rhône

Ubérisation : Les artisans seront-ils les prochains sur la liste ?

Compte-pénibilité, loi Noé qui favorise la déréglementation des métiers... tout semble totalement occulter le principe du savoir-faire propre aux métiers de l'artisanat du bâtiment.

Et ce, alors même que ces métiers nécessitent des formations régulières et soulèvent des questions de pérennité, de garanties et de responsabilités, d'assurances, d'une bonne connaissance des pratiques et des produits utilisés ...

Dans le cadre d'une situation très dégradée et forte de sa mission de défense du statut et des métiers de l'artisanat du bâtiment, la CAPEB Rhône met ainsi en place une successions d'actions et d'outils.

### L'accompagnement des entreprises défaillantes

Le principe d'une entreprise défaillante est... qu'elle peut se rétablir !

Consciente de la complexité des tâches administratives qui dépassent, et de loin, les questions de la fiscalité et de la gestion, la CAPEB Rhône continue de faire appel à de nombreux et nouveaux outils au service de ses adhérents.

Mais outre l'ICRE, le F.RAU, SECURIS'RA... la multiplication des interventions de ses équipes nécessite de renforcer ses effectifs sur les seules questions juridiques et sociales.

Et c'est bien la question de la trésorerie qui est aujourd'hui au cœur du débat : en 3 ans, les artisans du bâtiment constatent un accroissement exponentiel des retards de règlement pour atteindre une moyenne de 3 mois.

La CAPEB Rhône demande ainsi de :

- suivre les recommandations parlementaires sur la BPI pour enfin distribuer réellement et directement des prêts aux TPE pour répondre de manière adéquate aux problèmes de trésorerie des TPE du bâtiment
- améliorer la part des TPE sur les marchés et rendre l'achat public plus efficace, soit :
  - de détecter et rejeter systématiquement les offres anormalement basses en rendant obligatoire l'application d'une méthode par les maîtres d'ouvrage publics
  - d'exiger dans tous les appels d'offres publics la fourniture et la justification des coûts horaires de main d'œuvre,
  - de généraliser les marchés labellisés MPS (Marchés Publics Simplifiés), permettant de réduire drastiquement le nombre d'informations demandées aux entreprises candidates à un marché public,
  - de n'autoriser les partenariats publics-privés qu'à partir de 50 millions d'euros HT,
  - de renforcer l'aspect coercitif du recours à l'allotissement.

Par ailleurs, la CAPEB Rhône continuera de demander la construction d'un cadre réglementaire réaliste pour les questions de santé et de sécurité au travail ainsi qu'une simplification du compte-pénibilité, soit :

- a minima le report d'un an dans la mise en œuvre de critères dont l'abandon des critères liés aux gestes et postures,
- la révision des seuils fixés pour l'exposition aux poussières de bois et plus généralement des exigences réglementaires qui sont aujourd'hui impossibles à respecter (les valeurs sont aujourd'hui **25 fois inférieures** à celles exigées par la réglementation européenne),
- la mise en place de référentiels propres à chaque métier.

Enfin la CAPEB Rhône souhaite voir évoluer le CICE en allégement permanent de charges ainsi que l'application d'une TVA à 5,5% sur l'ensemble de la rénovation comme tel était le cas auparavant.

### L'apprentissage et la formation.

Le Rhône figure parmi les départements qui forment le plus d'apprentis en France et 80% d'entre eux sont ensuite embauchés à en CDI. L'on constate pourtant 11% d'apprentis en moins en 2015 qui se rajoutent aux - 12 et - 13 % des 2 années précédentes....

Signal fort pour tout le secteur, ces données :

- augurent dans les 10 ans à venir la disparition conjointe d'entreprises du secteur, d'une main d'œuvre de proximité et d'un savoir-faire unique,
- laissent présager la future difficulté pour les « petits » donneurs d'ordre de choisir leurs partenaires.

Outre de signaler la complexité du financement et des démarches administratives pour effectuer une demande d'apprentis, la CAPEB Rhône demande expressément :

- une revalorisation de l'image de cette formation envers les parents,
- des moyens pour développer ce type de formation en installant une vraie politique de soutien pérenne et durable,
- une réforme du service public de l'orientation pour préparer au mieux les jeunes à l'entrée dans la vie active et les orienter vers les métiers qui recrutent,

Quant à la formation des salariés et des artisans, la CAPEB Rhône continue sa mission : elle se centrera en 2016 sur les procédures RGE, Qualibat, BIM (Bâtiment et informations Modélisée) et réseaux sociaux.

### La mise en place d'alertes

Deux grands dossiers nécessitent le lancement d'alertes :

- la croissance exponentielle, chez les artisans, des burn out - syndrome d'épuisement professionnel -. Un phénomène tel que la CAPEB Rhône travaille sur une **prise en charge innovante** dans le secteur avec Pro BTP\* et ce, tant pour les chefs d'entreprises que pour les salariés.
- la montée en puissance du **marquage CE chinois** (pour China export) qui copie le logo CE européen (cf. Annexes). L'organisation rhodanienne demandera ainsi, par l'intermédiaire de la Confédération, à l'Union Européenne de clarifier et légitérer sur la présence de ce logo sur les marchés européens.

\* Caisse des retraites des ouvriers du BTP qui gère 75% des mutuelles du bâtiment



## Le Bâtiment en France et dans le Rhône, quelques chiffres\*

### Le bâtiment, un secteur majeur de l'économie française\* avec 358 000 entreprises

- Les entreprises artisanales du bâtiment tous secteurs confondus 350 000
  - dont
    - dont 98% de moins de 20 salariés
    - 51% d'entreprises individuelles
- C.A. 2015 74 milliards €
  - Soit :
    - 63% du chiffre d'affaires du BTP
- L'emploi
  - Plus de 30 métiers différents dans le Bâtiment répartis entre :
  - Second œuvre 60%
  - Gros œuvre 40%
  - Actifs 1 101 000
    - dont :
      - hommes près de 91%
      - Salariés 685 000
      - Non salariés 416 000
  - Apprentis : 63 000
    - qui représentent 42% des effectifs en formation
    - 85% des apprentis titulaires d'un diplôme sortent avec un contrat de travail
- 60 000 postes restent toujours à pourvoir faute de main d'œuvre disponible.
- Le marché
  - Constructions neuves 45 %
  - Travaux d'amélioration et d'entretien 55 %
  - 70% du marché de la rénovation en France est réalisé par les entreprises de moins de 20 salariés

### Le bâtiment dans le Rhône

- les entreprises
 

17 232 entreprises du bâtiment emploient	
- salariés	45 000
- Intérim	3 000
- TNS y compris auto entrepreneurs et conjoints collaborateurs	27 000
- le marché \*\*
  - des locaux neufs : Même si pour les mises en chantiers, une légère reprise semble amorcée dans le Rhône (+6% soit 620 000 m<sup>2</sup>), les indicateurs concernant les autorisations de construire (censées préfigurer les mises en chantier dans les mois à venir) sont dans le rouge avec -13,9%
  - du logements : Les indicateurs suivent la même tendance avec +0,8% pour les mises en chantier (soit 12 900 logements), et une **baisse vertigineuse de -21%** pour les autorisations de construire.

Il ne devrait y avoir ainsi en 2016 dans le Rhône que :

- 791 000 m<sup>2</sup> de locaux
- 12 900 logements

qui devraient être construits.

Un chiffre qui explique la suppression programmée de 1 200 emplois, alors que ce sont encore plus de 10 000 détachés qui sont attendus dans le seul département du Rhône...

- Source RSI
- \*\* Source CERA



## La CAPEB RHÔNE

### Un acteur incontournable

- Adhérents 1 500
- Salariés 6 000 dont 85% en CDI
- Marché 2015 : 2,5 milliards d'€ - 35% du marché rhônalpin

Son but, défendre, représenter et promouvoir les artisans et les petites entreprises du bâtiment.

Avec pour objectif d'assurer le lien de proximité avec l'artisan adhérent, elle :

- emploie 12 collaborateurs chargés de les accompagner sur le plan technique, juridique, économique, social, comptable, mais aussi sur celui de l'emploi, des formations et de la qualification,
- regroupe 7 syndicats professionnels qui représentent les 30 corps de métier du bâtiment ainsi qu'une commission dédiée aux conjoint(e)s d'artisans.

Ses missions s'exercent sur des champs aussi divers que :

- l'assistance juridique,
- l'accompagnement pour la gestion des salariés,
- des conseils pour accéder aux marchés,
- des solutions pratiques pour faciliter la vie de ses adhérents,
- un appui pour l'obtention de marques, labels, appellations,
- un accompagnement formation,
- une assistance technique,
- l'environnement,
- le prêt d'ouvrages...

### Des actions régulières

Outre de relayer sur le plan local des actions fortes telles :

- « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » pour valoriser les femmes qui ont choisi le bâtiment
- « Artisans messager », des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, spécifiquement formés qui se déplacent dans les établissements scolaires pour faire découvrir les métiers du bâtiment,
- « Arbre de Noël » organisées par les femmes d'artisans,

la CAPEB Rhône organise chaque année :

- les « Rendez-vous pro »<sup>®</sup>, le salon des artisans du bâtiment, Evénement voulu pour faciliter les rencontres entre les artisans et les fournisseurs, ils se dérouleront cette année le 5 février 2015 sur le site d'Eurexpo et se répartira entre tables rondes et assemblées générales des 7 syndicats d'artisans adhérents à la CAPEB RHÔNE
- les « Trophées des artisans du patrimoine et de l'environnement » qui récompensent :
  - l'approche patrimoniale,
  - l'approche environnementale,
  - le savoir-faire,
  - la communication.



## La CAPEB, l'organisation patronale représentative de l'artisanat du bâtiment

Une petite entreprise du bâtiment est une entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

La CAPEB - Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – est le syndicat patronal représentant l'artisanat du bâtiment.

### Les principaux chiffres

Aujourd'hui, le réseau CAPEB c'est :

- 1 confédération nationale,
- 95 CAPEB départementales,
- 21 CAPEB régionales,
- 4 000 artisans élus,
- 1 500 collaborateurs,
- 80 000 adhérents.

### Un réseau structuré au service des artisans du bâtiment

Avec 21 CAPEB régionales et 95 CAPEB départementales, en métropole et dans les DOM – TOM, la CAPEB agit au plus près des réalités du terrain, et offre aux artisans du bâtiment un véritable service de proximité.

Les 95 CAPEB départementales, juridiquement et financièrement indépendantes, assurent auprès de leurs adhérents artisans une mission de conseil et d'information.

Leur vocation est de répondre à toutes les problématiques auxquelles les artisans du bâtiment sont confrontés.

Les 21 CAPEB régionales représentent les artisans dans les instances régionales de décision, dans les organismes paritaires régionaux et auprès des Conseils régionaux.

### Une mission : défendre les intérêts des artisans

La CAPEB a été créée en 1946 pour défendre, représenter et promouvoir les intérêts matériels et moraux des entreprises artisanales du bâtiment auprès des pouvoirs publics.

Partout, la CAPEB fait entendre sa voix pour rappeler le poids de ces entreprises dans l'économie, défendre leur avenir et leur participation à l'évolution de la société.

La CAPEB représente toutes les entreprises artisanales du bâtiment devant les instances de concertation et de décisions.

Elle propose les mesures qu'elle juge nécessaires et adaptées aux entreprises du secteur, amende celles susceptibles de gêner le développement des petites entreprises.

En tant que qu'organisation professionnelle, la CAPEB mène des missions d'intérêt général.

Elle assure :

- Un service de proximité auprès des entreprises : information, conseil, accompagnement personnalisé, etc...
- la défense individuelle et collective de ses adhérents,
- la représentation du secteur face aux Pouvoirs publics,
- le suivi des dossiers législatifs, juridiques, fiscaux, économiques, professionnels et sociaux liés au secteur de l'artisanat.



3 février 2016  
Communiqué de presse 16/02/07

## REPRESENTATIVITE PATRONALE

### Le gouvernement doit entendre la voix des sages

C'est un revers cinglant que vient de subir le Medef dans sa volonté d'imposer définitivement sa mainmise sur la représentation patronale.

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 3 février, a en effet jugé avec raison que les dispositions prévues par la loi du 5 mars 2014 en matière de représentativité et de financement des organisations professionnelles d'employeurs étaient bien conformes à la constitution. Cette décision démontre et confirme toute la légitimité qu'il y a à fixer le poids des organisations patronales françaises en fonction du nombre d'entreprises adhérentes, et non selon les effectifs salariés de ces entreprises.

Les sages ont à l'inverse débouté avec raison les requêtes des représentants des grandes entreprises qui, sous des prétextes fallacieux, visaient en réalité à se voir confier de façon quasi-exclusive les sièges et les financements attribués aux représentants des employeurs.

Or, faut-il encore une fois rappeler que 98% des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et que ces mêmes entreprises emploient 53% des salariés de ce pays ? Ou encore que ce sont parmi ces entreprises que l'on trouve le plus fort potentiel de création de richesses et d'emplois ? Ainsi l'artisanat à lui seul a créé 600.000 emplois et 100.000 entreprises supplémentaires en 10 ans.

Dans ces conditions, l'UPA appelle le gouvernement à entendre la voix des sages et à ne pas revenir sur les dispositions de la loi du 5 mars 2014 (et à en tirer toutes les conséquences) concernant la représentativité patronale ainsi que la répartition des sièges et des crédits au sein de l'organisme de gestion des fonds paritaires, l'AGFPN.

Le Président de l'UPA, Jean-Pierre Crouzet a ajouté : « *le Medef a bien entendu toute sa place dans la représentation des entreprises françaises, mais plus rien ne justifie sa position dominante et hégémonique. Bien au contraire, il est désormais temps d'instaurer un véritable pluralisme patronal dans ce pays, afin de contribuer à l'établissement d'une démocratie sociale régénérée et digne du 21<sup>ème</sup> siècle* ».

#### **Contacts presse**

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - [jcdelerue@upa.fr](mailto:jcdelerue@upa.fr) – Internet : [www.upa.fr](http://www.upa.fr)

Philippe Garrachon - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.73.19.57.64 - [pgarrachon@upa.fr](mailto:pgarrachon@upa.fr) – Internet : [www.upa.fr](http://www.upa.fr)

#### **Le nouveau label proposé par la CAPEB Rhône**





### Le marquage CE

Marquage Conformité Européenne

Sigle China Export



RÉALISÉ PAR

Syndicat des Artisans Plombiers Zingueurs Couvreurs Chauffagistes du Rhône

AVEC LE SOUTIEN DE\*

CAPEB Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Rhône

Fournisseurs régionaux  
Mestre, Richardson, Sider, Sorofit, Térêva

N° Vert 30 15  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE  
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h  
et le samedi de 8h30 à 12h

CONTACT

✉ contacts@capeb-rhone.fr

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE  
À recouvrir et à diffuser sans modération  
CREATEUR : MONTAUVILLE 06 98 84 91 51 / [www.capecube.com](http://www.capecube.com)

MES TRAVAUX  
SUR MESURE

CLÉS EN MAIN  
PAR MON ARTISAN LOCAL

MADE IN  
à côté de  
chez moi  
MADE IN RHÔNE

\* la responsabilité des soutiens ne pourra être recherchée en cas de litige avec un artisan  
\* document non contractuel  
\* chaque artisan demeure responsable de la réalisation des travaux

MADE IN «À CÔTÉ DE CHEZ MOI»

Avec mon artisan je suis sûr

MON ASSUREUR

FOURNISSEURS DE MON ARTISAN

MON ARTISAN

MON CHANTIER

MAGASINS D'EXPO

MON ASSUREUR

FOURNISSEURS DE MON ARTISAN

MON ARTISAN

MON CHANTIER

MAGASINS D'EXPO

MADE IN  
à côté de  
chez moi  
MADE IN RHÔNE

PLUS FORTS ENSEMBLE



# Qu'a fait la CAPEB pour les entreprises artisanales du Bâtiment ?

La CAPEB est l'organisation professionnelle représentative du secteur de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.  
A ce titre, elle représente auprès des pouvoirs publics et des instances paritaires 350 784\* entreprises de moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment.  
Ces dernières emploient 685 396 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment et 63 000 apprenants, soit 79 % des apprenants du Bâtiment.  
Elles gèrent 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 54 % du CA du Bâtiment.

## Métier

### ECO ARTISAN

- Recouissance de la marque ECO Artisan® en tant que qualification pleine et entière. Octobre 2013.

Le 15 juillet 2015,  
la CAPEB faitait son  
10 000ème ECO Artisan®

### FEE BAT

- Report de 2 ans de l'entrée en vigueur de l'ECO Conditionnalité pour le CITE et l'ECO PTZ.
- Report de 6 mois de l'entrée en vigueur de l'ECO Conditionnalité pour les Certificats d'Economie d'Énergie.

### ECO CONDITIONNALITÉ

- Réalisation d'un audit unique pour l'ensemble des qualifications RGE relatives à l'efficacité énergétique. Début 2015.
- Réalisation d'un audit unique pour l'ensemble des qualifications RGE EnR. Début 2015.

### AUDIT RGE

- Création du permis de conduire l'autorisant la conduite d'un véhicule de 3,5 tonnes à 7,5 tonnes auquel peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg. Entrée en vigueur le 19 janvier 2013. Décret du 9 novembre 2011.

### PERMIS C1

- Limitation des exigences parasismiques aux seuls éléments non structurels du cadre bâti qui par leurs caractéristiques (poids, mode de fixation et emplacement) sont de nature à mettre en cause la sécurité des personnes, évitant ainsi des contraintes, des calculs complexes et l'ajout ou au remplacement d'éléments non structurels à des bâtiments existants, sauf dans le cas de travaux importants sur le bâtiment. Arrêté du 15 septembre 2014.
- Suppression des exigences parasismiques applicables à des surcoups constructifs. Arrêté du 15 septembre 2014.

### GESTION DES COMPÉTENCES

- Augmentation des fonds consacrés à la formation continue des salariés des entreprises de moins de 10 salariés, grâce au Plan « Objectifs Compétences TPE 2015 », juin 2015.

### PARASISMIQUE

- Parlementaires contactés sur une trentaine de propositions d'amendements

15 Entretiens avec les Ministres du gouvernement Valls

### TRAILLEURS DÉTACHÉS

- Incription obligatoire au répertoire des métiers pour tous les auto-entrepreneurs, qu'ils exercent une activité à titre principal ou à titre complémentaire. Loi Pinel - juin 2014 - entrée en vigueur le 19 décembre 2014.

### Concurrence

- Non prise en charge par le FAFCEA des formations professionnelles suivies par les auto-entrepreneurs ne déclarant aucun chiffre d'affaires. Loi Pinel - juin 2014.

### AUTO-ENTREPRENEUR

- Obligation de justifier de sa qualification (avec contrôle journalier des auto-entrepreneurs, afin de mettre en cohérence les montants servis et les cotisations effectivement acquittées). Décret du 2 février 2015.
- Obligation de fournir les assurances professionnelles par les TMA et de fournir les assurances professionnelles obligatoires pour l'exercice de son métier. Loi Pinel - juin 2014 - Loi Macron - août 2015.
- Suppression de la dispense de suivre le stage préalable à l'installation dont bénéficiaient à l'origine les auto-entrepreneurs. Loi Pinel - juin 2014 - entrée en vigueur le 20/01/2014.

### QUALIFICATION D'ARTISAN

- Suppression de la notion « d'artisan qualifié » adoptée par la loi Wissmann de mars 2012. Loi Pinel - juin 2014.
- Obligation, pour se prévaloir de la qualité d'artisan, de disposer d'un diplôme (CAP, BEP) dans le métier exercé, ou d'une expérience professionnelle dans ce métier de 3 années au moins. Loi Pinel - juin 2014.
- Fin de l'exonération du paiement de la Contribution Foncière des Entreprises. Janvier 2015.

# Qu'a fait la CAPEB pour les entreprises artisanales du Bâtiment ?

La CAPEB est l'organisation professionnelle représentative du secteur de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment.  
 A ce titre, elle représente auprès des pouvoirs publics et des instances paritaires 350 784\* entreprises de moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment.  
 Ces dernières emploient 685 396 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment et 63 000 apprenants, soit 79 % des apprenants du Bâtiment.  
 Elles génèrent 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64 % du CA du Bâtiment.

## Social

### PROTECTION SOCIALE

- Maintien pour les entreprises de l'exonération des cotisations patronales santé et prévoyance relatives aux contrats collectifs. **Accords du 14 mai 2014.**

### COÛT DU TRAVAIL

- Modification du dispositif «Filloù» conduisant à «zéro cotisation Urssaf» pour les salariés payés au Smic. **Janvier 2015.**
- Baisse des cotisations d'allocations familiales de 5,25 % à 3,45 % pour les salariés payés moins de 1,6 Smic pour les salariés. **Janvier 2015.**

- Baisse des cotisations d'allocations familiales de 5,25 % à 2,15 % pour les travailleurs indépendants ayant un revenu inférieur à 44 844 € et baisse comprise entre 5,25 % et 2,15 % pour les travailleurs indépendants ayant un revenu compris entre 41 844 € et 53 256 €. **Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015 (1).**


**2 996**  
 retombées de presse nationale

## Fiscalité

### TVA RÉDUITE

- Application du taux réduit de TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique. **Loi de finances 2014.**
- Prise en compte dans le champ de TVA à 5,5 %, des travaux «induits», avec la possibilité de réaliser plusieurs factures pour les travaux. **Loi de finances 2014.**
- Maintien de la TVA à 7% (au lieu de 10%) pour les devis acceptés avec accompagnement versé avant le 1er janvier 2014 pour les travaux facturés avant le 1er mars 2014. Obtention d'un délai supplémentaire d'un mois de la période de transition pour la TVA à 7% pour les travaux réalisés en extérieur en raison des intempéries de janvier et février 2014. **Loi de finances pour 2014 / Instruction fiscale du 19 mars 2014.**

### APPRENTISSAGE

- Maintien de la prime de 1 000 € pour les entreprises de moins de 11 salariés. **Août 2013.**
- Doublement de la prime de 1 000 € pour les entreprises de moins de 11 salariés. **Décembre 2014.**
- Maintien du crédit d'impôt pour la première année de formation. **Décembre 2013.**

- Allégement de la réglementation pour les mineurs (et notamment les apprenants) concernant la réalisation des travaux dangereux et mise en application de dérogations à l'interdiction pour les mineurs d'effectuer certains travaux en hauteur. **Avril 2015.**


**817 895**  
 pages web vues sur CAPEB.FR

### COMPTE PÉNIBILITÉ

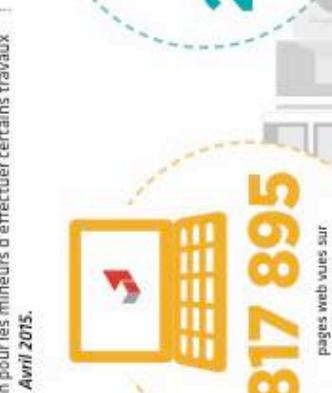
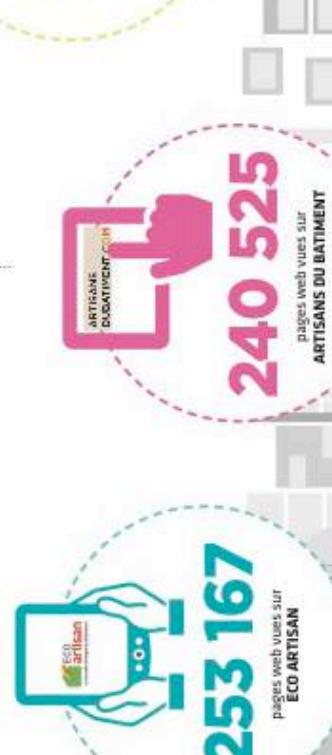
- Suppression de la fiche individuelle et report de 6 mois de l'entrée en vigueur des critères de pénibilité concernant les entreprises du bâtiment. **Dispositions adoptées dans le projet de loi sur le dialogue social à l'AN - juin 2015.**


**3 000**

Jeurs de réunions suivies au niveau national par les Elus de la CAPEB pour une centaine de thèmes abordés.

### CHARGES

- Aménagement de la cotisation minimale de la Lotissement Foncier des Entreprises (CFE) avec limitation (voire annulation) rétroactive des hausses de la CFE. **Loi de finances rectificative pour 2012.**
- Possibilité de faire réaliser des bouquets de travaux éligibles au CIO sur 2 années, et non pas un an. **Loi de finances 2014.**
- Prolongation du CITE (Crédit d'impôt pour la Transition Energétique) jusqu'en 2016 dans les conditions applicables en 2015. **Annonce du Président Hollande le 20 avril 2015.**
- Renforcement des moyens de l'ANAH à hauteur de 70 millions d'euros. **Annonce du 1<sup>er</sup> ministre - avril 2015.**



### FISCALITÉ

- Maintien partiel des allégements fiscaux et sociaux relatifs aux heures supplémentaires pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés. **Loi de finances rectificative 2012.**
- Mise en place de l'auto liquidation de la TVA pour les sous-traitants. **Loi de finances 2014.**


**76**

communiqués de presse nationaux


**20 000**  
 ouvrages ou guides diffusés



## DEFENDRE - REPRESENTER PROMOUVOIR



### LES SERVICES DE LA CAPEB RHONE

#### SERVICE ECONOMIE :

CALCUL DE PRIX DE REVIENT  
ETUDES DE PRIX PERSONNALISES  
SUIVI CREATEURS/REPRENEURS  
CEE - TVA - MARCHES

#### SERVICE ENVIRONNEMENT :

INTEGRER L'ENVIRONNEMENT  
PRE-DIAGNOSTICS  
ACCOMPAGNEMENTS

#### SERVICE EMPLOI :

AIDE AU RECRUTEMENT  
GPEC (gestion des compétences)

#### SERVICE TECHNIQUE :

APPORTS DE REPONSES PRATIQUES  
VEILLE TECHNOLOGIQUE  
AIDES AUX CHOIX DE SOLUTIONS

#### SERVICE JURIDIQUE & SOCIAL :

LEGISLATION SOCIALE  
DROIT DU TRAVAIL  
DROIT COMMERCIAL  
DROIT DES SOCIETES

#### SERVICE FORMATION :

CONSEILS - PLANS DE FORMATIONS  
DOSSIERS DE FINANCEMENT  
CONSTRUCTYS - FAFCEA  
CALENDRIER DE 120 FORMATIONS  
FORMATIONS QUALIFIANTES

#### SERVICE QUALIFICATIONS :

CIP - QUALIBAT - QUALIFELEC  
PG - PMG  
QUALIPAC - QUALIPV  
QUALISOL - QUALIBOIS  
HANDIBAT - ECO ARTISAN

#### QUELQUES REPRESENTATIONS SYNDICALES :

CAF - CAISSE DES CONGES PAYES - CARSAT - CFA - CHAMBRE DE METIERS  
PRUD'HOMMES - CONSTRUCTYS - FAFCEA - MEDECINE DU TRAVAIL - OPPBPT  
PROBTP - QUALIBAT - QUALIFELEC - RSI - URSSAF ...

Tél : 04 72 85 77 10

Fax : 04 72 85 77 19

[contacts@capeb-rhone.fr](mailto:contacts@capeb-rhone.fr)

[www.capeb-rhone.fr](http://www.capeb-rhone.fr)

59 rue de Saint Cyr — c.p. 404 — 69338 Lyon cedex 09 (à Lyon Vaise)

